



Réponse de Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, à la question parlementaire n° 7860 des honorables Députés Stéphanie Empain et Marc Hansen concernant la situation du SAMU dans la région Wiltz

Je tiens tout d'abord à préciser que le délai fixé dans le Plan national d'organisation des secours (PNOS) pour intervenir en moins de 15 minutes dans 90 à 95 pour cents des cas n'est pas applicable aux moyens d'appui au secours d'urgence aux personnes, dont les antennes mobiles du Service d'aide médicale urgente (SAMU) (cf. PNOS p. 232). Le délai d'intervention est calculé pour les moyens de primo-intervention, à savoir les *First Responder* et ambulances (cf. PNOS p. 287).

Ensuite, je tiens à souligner que la couverture du pays en moyens SAMU a été nettement améliorée depuis la création du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) avec la mise en service de 2 bases SAMU supplémentaires (cf. PNOS p. 290 et 291). Ainsi, la mise en œuvre d'un hélicoptère de sauvetage avec un équipage dédié à partir de l'Aéroport de Luxembourg a permis une optimisation de la couverture, notamment dans le Nord et l'Est du pays. Je rappelle qu'en cas d'indisponibilité de l'hélicoptère en raison de mauvaises conditions météorologiques, l'équipage est régulièrement prépositionné au centre d'incendie et de secours de Wiltz.

Toute amélioration supplémentaire de l'efficacité de toute la chaîne de secours à personne, y inclus du SAMU, fait l'objet d'un projet dédié dans le cadre de la mise en œuvre du PNOS et concerne l'ensemble du pays.

Luxembourg, le 2 mai 2023.
La Ministre de l'Intérieur
(s.) Taina Bofferding